

LE MÉNAGE DE VOTRE PHARMACIE



- **POURQUOI?**

Pour diminuer les risques d'intoxication et protéger la planète.

1



- **QUAND?**

Une ou deux fois par année !
Rapportez les médicaments (prescrits ou non) et les produits naturels périmés ou inutilisés.

2



- **QUOI?**

Comprimés, onguents, poudres, sirops, pompes et autres produits dont l'allure a changé (couleur, texture, odeur, forme, etc.), qui ne sont plus dans leur contenant d'origine ou qui sont expirés ou inutiles.

3



- **OÙ?**

À votre pharmacie affiliée à Proxim.
Des questions ? Consultez votre pharmacien.

4

Un message des pharmaciens-propriétaires affiliés à
Proxim

Les pharmaciens sont les seuls responsables
de l'exercice de la pharmacie.